

intérêts simples et intérêts composés, et on en fait emploi pour constituer la pension : on mange le capital. Une fois le titulaire de la pension décédé, le capital qu'il a épargné n'existe plus, il a disparu. Quand le sociétaire n'a plus été en état de travailler, il a employé son épargne de façon à la consommer tout entière.

A la Caisse Nationale d'Économie, au contraire, le capital reste intact et s'accumule indéfiniment. Par suite, les intérêts à distribuer chaque année à ceux qui ont vingt ans de sociétariat seront chaque année de plus en plus élevés. Mais, me direz-vous, le nombre des partageants augmentera, lui aussi ; soit, mais vous me concéderez bien que le nombre des sociétaires finira bien par atteindre un chiffre limité, ce chiffre, dût-il être celui de tous les Canadiens-français âgés de plus de 15 ans. Et si ce chiffre de mutualistes doit atteindre une limite, celui des partageants en aura une, lui aussi, puisqu'il est forcément inférieur à celui des sociétaires. Donc, d'une part, le capital, et par suite les intérêts à partager, augmenteront indéfiniment ; d'autre part, le nombre des partageants atteindra une limite ; l'on peut dire que cette limite sera très sensiblement constante, les adhésions nouvelles étant compensées par les décès. Par suite, théoriquement, la somme à partager augmentant sans cesse, et le nombre des partageants restant fixe, la part de chacun ira toujours en croissant. Et ceux qui seront alors des partageants bénéficieront de

l'accumulation des capitaux amassés par ceux qui les auront précédés.

Nous travaillons donc à former un capital dont les sociétaires qui viendront se partageront les intérêts. Tel est, exposé à grands traits le but « financier » de la Caisse Nationale d'Économie. Ce n'est pas pour nous uniquement que nous amassons, que nous épargnons, c'est pour ceux qui viendront après. Si, dès lors, nous sommes tous bien convaincus de l'excellence du but poursuivi, n'est-il pas vrai que nous pourrions dire : sans renoncer absolument à des avantages immédiats, nous travaillons pour l'avenir. Si les avantages immédiats que chacun de nous retirera de notre Association sont considérables, tant mieux ; s'ils sont faibles, tant pis. Nous souhaitons qu'ils soient le plus considérables possible ; mais, si notre désir ne se réalise pas, si, par suite des fluctuations inévitables de la première période, nous ne retirons pas de notre argent autant que nous le souhaiterions, contentons-nous du peu que nous en retirons et consolons-nous par cette pensée que nos enfants, entrés après nous, en auront bien davantage.

M. R.

La femme est la tendresse exquise,
Le dévouement, la charité ;
Dans nos rangs nous l'avons admise
Pour nous inspirer la bonté.
